



Intersyndicale UES Expleo France

Avez-vous reçu la prime 2022 ?

Pour rappel, la direction avait proposé, avant les congés d'été, de mettre en place une prime exceptionnelle afin de répondre en partie à l'inflation, le montant proposé était de l'ordre de 600 € brut pour des salaires inférieurs à 45k€ brut annuel. Comme cette prime est défiscalisable (Prime de partage de la valeur), elle pourrait monter à **750 € brut** (isocoût pour l'entreprise).



L'Intersyndicale demande à ce que la direction tienne ses engagements et mette en place cette prime dans les plus brefs délais. Elle se tient à disposition de la direction pour discuter des modalités d'attributions.

Il est important de noter que la mise en place de cette prime pour 2022 est parfaitement décorrélée des futures négociations annuelles obligatoires 2023 qui démarrent le 14 novembre 2022.

Nouveau SONDAGE : 1 seule question !

L'Intersyndicale fait le constat qu'il est difficile de communiquer, et par conséquent de se mobiliser du fait de notre dispersion géographique et du télétravail. Il est donc important que vous relayez ce message car **la direction nous interdit d'utiliser l'ensemble des adresses professionnelles**, sauf accord individuel de chaque salarié.

Fort de ce constat, l'Intersyndicale vous propose un nouveau mode d'action et vous demande de nous dire si vous le validez ou pas.

L'idée est de déclencher une « **grève illimitée** » chez Expleo jusqu'à l'obtention de réponses favorables à nos revendications.

1 minute, 10 minutes, 1 heure, ½ journée ou plus, par jour, par semaine ou par mois peu importe, c'est vous qui décidez à votre convenance !



← QR Code du SONDAGE

Vous pouvez aussi cliquer sur ce [lien](#)

Vous souhaitez être régulièrement informé des actions de l'intersyndicale ? Transmettez dès maintenant votre adresse mail au moyen de ce [lien](#) ou via le QR code.

Dans ce mail, indiquez également votre agence de rattachement afin de vous avertir de futures Assemblées Générales



Agissons ensemble !